

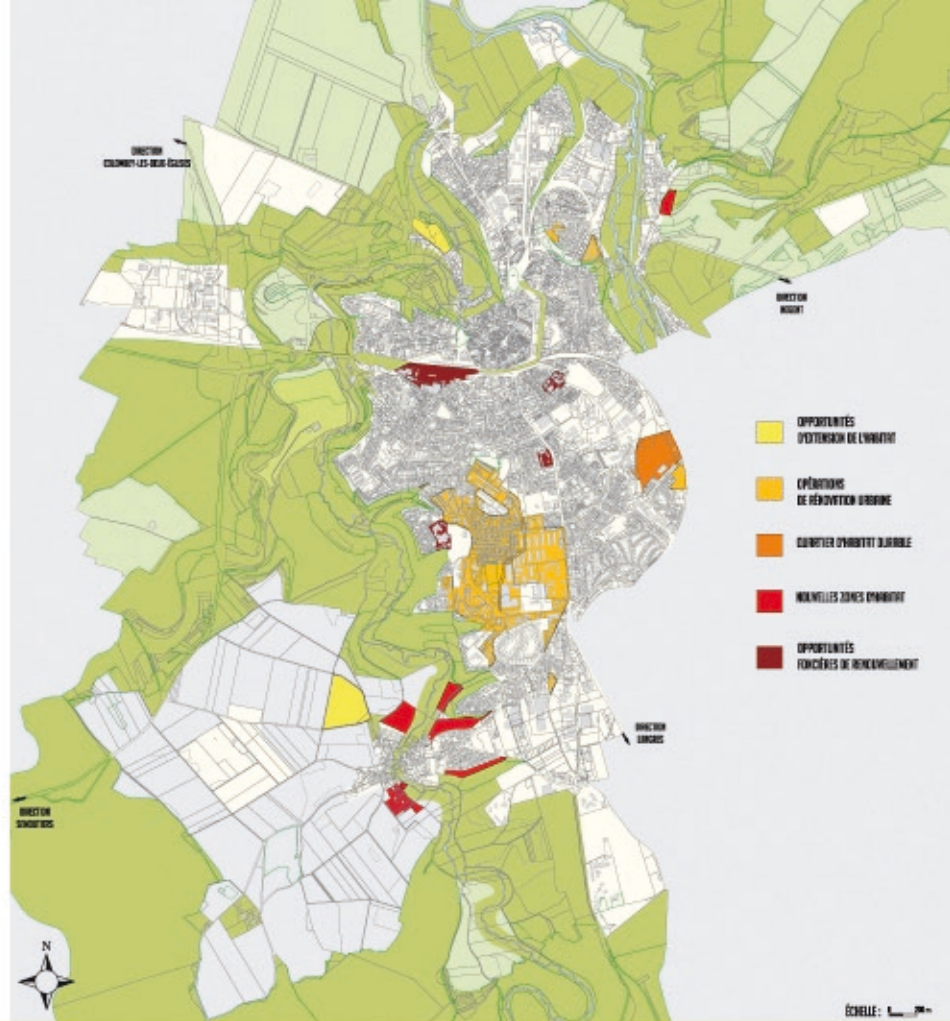


L'objectif d'une croissance démographique de Chaumont passe par une offre de logement adaptée aux attentes des habitants présents et à venir. Il convient d'offrir des logements adaptés au parcours résidentiel de chacun en veillant à limiter les impacts sur notre environnement.

Accueillir de nouveaux habitants, c'est permettre la réalisation de nouvelles constructions en conciliant qualité urbaine et gestion économe des sols. L'urbanisation en périphérie immédiate des secteurs déjà bâtis, favorisera la réalisation d'opérations d'habitat à vocation essentiellement pavillonnaire.

Le renouvellement urbain, ou la construction de la ville sur la ville par le comblement des dents creuses, favorisera la densification du bâti, dans le respect du caractère des lieux environnants et en privilégiant une intégration harmonieuse des nouvelles constructions.

Les secteurs en mutation offrant de réelles opportunités foncières de renouvellement seront identifiés comme des emprises pouvant porter à terme des opérations de constructions innovantes et permettant des formes urbaines plus denses. Ce pourra être le cas de la reconversion des sites mutables comme celui du lycée du Haut du Val ou du secteur de la salle des fêtes.



HABITAT

Développer et diversifier le parc de logements et les formes d'habitat pour une offre attractive

Le constat : Un déficit de construction : moins de 80 logements nouveaux livrés entre 1999 et 2005

L'objectif : Proposer une offre supplémentaire, renouvelée et adaptée à chacun



Les préoccupations liées au développement durable obligent à penser la ville autrement, notamment en réduisant la consommation d'espace, en limitant l'imperméabilisation des sols, en reconsidérant la logique des déplacements. Un quartier d'habitat durable sur le site de l'ancien dépôt privilégiera cette approche environnementale. Le Plan Local d'Urbanisme accompagnera cette démarche par un règlement spécifique.

Le Plan Local d'Urbanisme instituera un pourcentage minimal de logements aidés au sein d'opérations nouvelles de construction et permettra ainsi de garantir les principes de mixité sociale souhaités sur l'ensemble du territoire, comme par exemple sur le nouveau quartier de l'ancien dépôt.

De la même manière, la mise en œuvre de la politique ambitieuse de renouvellement urbain portée par le programme ANRU introduira au sein des quartiers d'habitat social du Cavalier et de la Rochotte un nécessaire renouvellement des logements en favorisant la mixité sociale et urbaine.

